



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



6011689948548411

(11) Clichy
TAKE A WASTE

Reexpedition :

En cas de changement définitif de domicile,
prière de renvoyer à l'expéditeur en indiquant
la nouvelle adresse dans le cadre barré au verso.

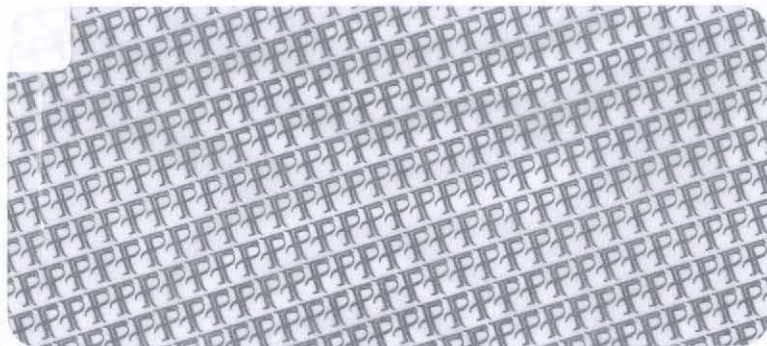


FINANCES PUBLIQUES

G4 Distri
QUATRE

11.10.23 LA POSTE
CI 1447
31 MIDI-PYRENEES PIC

00023474



100% recyclable

NOUVELLE ADRESSE

.....

.....

.....

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative
Facture pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023



Communauté d'agglomération de Saintes

Pour nous écrire, nous contacter ou nous rencontrer :

12 Bd Guillet Maillet CS 90316
17107 SAINTES CEDEX
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le service redevance vous reçoit :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 05 46 93 41 50
Courriel : dechets@agglo-saintes.fr

Mes références :

N° de client : 64988 (RI PROFESSIONNEL/ADM)
N° de facture : 825819
Date de la facture : 09/10/2023

Adresse de production:

HOTEL RESTAURANT CAMPANIL
1 BOULEVARD DE RECOUVANCE
17100 SAINTES

Votre espace Web : <https://agglo-saintes.ecocito.com>
Clé d'activation : 0C98-QBWS-ZZQW-E7L1

Date limite de paiement : 09/11/2023

Expéditeur : Service de Gestion Comptable de Saint Jean D'Angely
1 place du Petit champ - BP 50095
17 415 SAINT JEAN D'ANGELY

TF 000113 0023474
LOUVRE SAINTES CAMPANILE
CHEZ TAKE A WASTE
24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS

Avis de somme à payer : En application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du Code général des collectivités territoriales par le Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Vote des tarifs par délibération du 08/12/2022.

Voies de recours : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte, (Art L1617-5 du Code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

MERCI DE PREVENIR LE SERVICE REDEVANCE DE TOUS CHANGEMENTS
(déménagement/vente/achat/nombre de personnes au foyer,...)

Désignation	Période de service	Quantité	Prix unitaire	Montant
Voir le détail page suivante				
NET A PAYER				1 782,88€

MODALITES DE PAIEMENT :

Vous pouvez payer cette somme sur internet en vous connectant sur <http://www.agglo-saintes.fr> et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 003650 référence : 2023-OM-00-825819

Par Titre Interbancaire de Paiement (T.I.P.) en détachant le talon ci-après, en le datant, le signant et en l'envoyant par enveloppe retour à l'adresse indiquée sur le T.I.P. Si vos coordonnées bancaires ne sont pas inscrites, merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).

Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public, en joignant le T.I.P. non signé et non agrafé, sans autre document et en l'envoyant par enveloppe retour à l'adresse indiquée sur le T.I.P.

Par virement bancaire sur le compte courant du comptable en charge du recouvrement. IBAN : FR433000100695D171000000081 / BIC : BDFEFRPPCCT

En espèces pour un montant inférieur à 300 € ou **carte bancaire** muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite). **En dernier recours** règlement par carte bancaire au Service de Gestion Comptable de Saint Jean D'Angely - 1 place du Petit champ - BP 50095 17 415 SAINT JEAN D'ANGELY



Utilisation du TIP :

Daterez, signerez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie.

Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé.

Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone. Ne pas plier, ne pasagrafer.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

LOUVRE SAINTES CAMPANILE
CHEZ TAKE A WASTE
24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA017012351000000000082581923

ICS : FR74ZZZ458749

Référence : 825819

Créancier : SGC de Saint Jean D'Angely

Montant : 1782,88 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

351137700239 LOUVRE SAINTES CAM

941133000175 78100000000008258190170124934706 178288

Comment contester ou vous renseigner sur votre créance envers la collectivité publique:

Pour tout renseignement complémentaire sur la créance, contacter le numéro mentionné au recto.

Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire.

Toute somme non acquittée dans un délai de 30 jours suivant la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L.213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Pour bénéficier de l'aide juridictionnelle, formulez en la demande auprès du Tribunal de Grande Instance.

En cas de régularisation, il ne sera pas procédé au remboursement des sommes dues par le Trésor Public inférieures à 5 €.

Comment régler votre créance envers la collectivité publique:

Règlement par titre interbancaire de paiement par internet (TIP)

La collectivité offre la possibilité de la payer par internet, au moyen d'une carte bancaire, vous êtes invité(e) à vous connecter à l'adresse électronique <http://www.agglo-saintes.fr> et en saisissant les informations mentionnées dans le cadre concerné au recto.

Règlement par titre interbancaire de paiement (TIP)

En détachant le talon au bas du présent avis, en le datant et le signant dans l'encadré indiqué.

Si vos coordonnées ne sont pas mentionnées en haut à gauche de ce TIP, joindre le relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre créance sera prélevée.

Envoyez le tout au Centre d'Encaissement de LILLE à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Règlement par chèque bancaire (ou postal)

Libellé à l'ordre du Trésor Public en joignant le TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document.

Envoyez le tout au Centre d'Encaissement de LILLE à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Autre mode de règlement

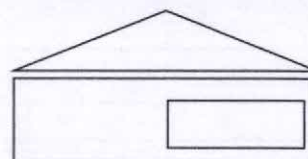
Pour tout autre mode de règlement, veuillez contacter le Centre des Finances Publiques mentionné au recto.

Envoyez le tout à l'adresse mentionnée sur le TIP à l'aide de l'enveloppe jointe.

Titre
Interbancaire
de Paiement



RIB ou CHÈQUE BANCAIRE



Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative
Facture pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023

Désignation	Période de service	Quantité	Prix unitaire	Montant
PERIODE EN COURS				
PART FIXE				626,94 €
Accès au service	du 01/07/2023 au 31/12/2023	6 mois	12,15 €	72,90€
Forfait au volume du bac installé - BAC 660L OM PUCE (n° puce : 010C84C285)	du 01/07/2023 au 31/12/2023	6 mois	30,78 €	184,68€
comprenant 18 levées annuelles				
Forfait au volume du bac installé - BAC 660L OM PUCE (n° puce : 010BF21009)	du 01/07/2023 au 31/12/2023	6 mois	30,78 €	184,68€
comprenant 18 levées annuelles				
Forfait au volume du bac installé - BAC 660L OM PUCE (n° puce : 010BF2A60F)	du 01/07/2023 au 31/12/2023	6 mois	30,78 €	184,68€
comprenant 18 levées annuelles				
PART VARIABLE				1 155,94 €
Nombre de levées facturées au-delà du forfait - BAC 660L OM PUCE	du 01/01/2023 au 30/09/2023	20,00	19,93 €	398,60€
Nombre de levées facturées au-delà du forfait - BAC 660L OM PUCE	du 01/01/2023 au 30/09/2023	15,00	19,93 €	298,95€
Nombre de levées facturées au-delà du forfait - BAC 660L OM PUCE	du 01/01/2023 au 30/09/2023	23,00	19,93 €	458,39€
REGULARISATION PERIODE PRECEDENTE				
PART FIXE				626,94 €
Accès au service	du 01/01/2023 au 30/06/2023	6 mois	12,15 €	72,90€
Forfait au volume du bac installé - BAC 660L OM PUCE (n° puce : 010C84C285)	du 01/01/2023 au 30/06/2023	6 mois	30,78 €	184,68€
comprenant 18 levées annuelles				
Forfait au volume du bac installé - BAC 660L OM PUCE (n° puce : 010BF21009)	du 01/01/2023 au 30/06/2023	6 mois	30,78 €	184,68€
comprenant 18 levées annuelles				
Forfait au volume du bac installé - BAC 660L OM PUCE (n° puce : 010BF2A60F)	du 01/01/2023 au 30/06/2023	6 mois	30,78 €	184,68€
comprenant 18 levées annuelles				
MONTANT DEJA FACTURE				-626,94 €
Montant déjà facturé	2023	1,00	-626,94 €	-626,94€
NET A PAYER				1 782,88€



Bacs/Badges mis à disposition

Bac(s) :	660L OM	n° puce : 010C84C285	n° Cuve : 640153
Bac(s) :	660L OM	n° puce : 010BF2A60F	n° Cuve : 630166
Bac(s) :	660L CARTON	n° puce :	n° Cuve : 601768
Bac(s) :	660L EMR	n° puce :	n° Cuve : 630989
Bac(s) :	660L CARTON	n° puce :	n° Cuve : 904139
Bac(s) :	660L OM	n° puce : 010BF21009	n° Cuve : 630154
Bac(s) :	660L EMR	n° puce :	n° Cuve : 6602100050



Bac 660L - n° puce : 010BF21009 - Nombre de levées : 33

03/01/2023	06/01/2023	17/01/2023	24/01/2023	03/02/2023	10/02/2023	17/02/2023	24/02/2023
28/02/2023	10/03/2023	17/03/2023	21/03/2023	28/03/2023	31/03/2023	07/04/2023	18/04/2023
25/04/2023	28/04/2023	02/05/2023	05/05/2023	09/05/2023	19/05/2023	30/05/2023	06/06/2023
13/06/2023	16/06/2023	11/08/2023	01/09/2023	08/09/2023	15/09/2023	19/09/2023	26/09/2023
29/09/2023							

Bac 660L - n° puce : 010BF2A60F - Nombre de levées : 38

03/01/2023	10/01/2023	13/01/2023	17/01/2023	24/01/2023	10/02/2023	14/02/2023	24/02/2023
03/03/2023	10/03/2023	17/03/2023	21/03/2023	24/03/2023	28/03/2023	31/03/2023	04/04/2023
11/04/2023	14/04/2023	18/04/2023	21/04/2023	02/05/2023	09/05/2023	16/05/2023	23/05/2023
26/05/2023	30/05/2023	02/06/2023	09/06/2023	20/06/2023	23/06/2023	11/08/2023	01/09/2023
05/09/2023	08/09/2023	12/09/2023	15/09/2023	22/09/2023	29/09/2023		

Bac 660L - n° puce : 010C84C285 - Nombre de levées : 41

03/01/2023	06/01/2023	13/01/2023	20/01/2023	31/01/2023	03/02/2023	10/02/2023	14/02/2023
17/02/2023	24/02/2023	03/03/2023	10/03/2023	17/03/2023	21/03/2023	24/03/2023	28/03/2023
31/03/2023	04/04/2023	07/04/2023	11/04/2023	14/04/2023	21/04/2023	25/04/2023	28/04/2023
05/05/2023	16/05/2023	19/05/2023	23/05/2023	26/05/2023	02/06/2023	06/06/2023	09/06/2023
13/06/2023	16/06/2023	20/06/2023	23/06/2023	05/09/2023	12/09/2023	19/09/2023	22/09/2023
26/09/2023							

ECOCITO : SIMPLIFICATION, TRANSPARENCE, AUTONOMIE AU CŒUR DE LA NOUVELLE PLATEFORME DE GESTION DES DÉCHETS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

L'Agglomération de Saintes s'engage au quotidien afin d'améliorer la gestion des déchets pour les habitants du territoire.

Désormais, vous pouvez vous connecter via internet à votre espace ECOCITO, qui vous permet d'avoir accès aux informations suivantes :

- vos équipements,
- votre nombre de levées de votre bac ordures ménagères/dépôt de sacs,
- vos factures,
- vos informations administratives.

Vous pourrez également communiquer avec les services de la Régie des déchets de l'Agglomération de Saintes.

ECOCITO. COMMENT FAIRE ?

ETAPE 1

En quelques clics, vous créez votre compte !

1. Vous devez disposer d'un accès internet et d'une adresse email valide.

2. Vous saisissez dans votre navigateur internet l'adresse suivante :

<https://agglo-saintes.ecocito.com>

3. Vous cliquez sur « **Ouvrir un compte Ecocito maintenant** » en bas de la page d'accueil.

ETAPE 2

4. Saisissez votre **clé d'activation** figurant sur votre facture et cliquez sur « **Valider ma clé d'activation** »



Mes références :

N° de client : 00000 (RI PARTICULIER)

N° de facture : 00000

Date de la facture : 01/01/2023

Adresse de production :

Dupont DUPONT
12 boulevard Guillet Maillet
17100 Saintes

Votre espace Web : <https://agglo-saintes.ecocito.com>

Clé d'activation : XXXX-AAAA-BBBB-CCCC

(Cette clé est un exemple)

ECOCITO : SIMPLIFICATION, TRANSPARENCE, AUTONOMIE AU CŒUR DE LA NOUVELLE PLATEFORME DE GESTION DES DÉCHETS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

NOUVEAUTÉ

Ouverture de mon compte

ⓘ Veuillez compléter les informations de votre compte présentées ci-dessous.

VOS INFORMATIONS

Raison sociale

Nom

Prénom

Téléphone

Mobile

VOTRE ADRESSE

IDENTIFIANTS DE VOTRE COMPTE

Ces informations sont obligatoires et importantes. Elles vous seront systématiquement demandées lorsque vous voudrez accéder à votre compte.

Email

Mot de passe

Confirmer le mot de passe

☐ J'accepte les conditions générales d'utilisation du service Ecocito™ (CGU)

Sécurité - Confirmez que vous n'êtes pas un robot



Je ne suis pas un robot



reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

* Champs obligatoires

Valider ma demande

Annuler

ETAPE 3

5. Complétez les informations et cliquez sur « **Valider ma demande** »

ETAPE 4

6. Vous allez recevoir un email qui contient un lien sur lequel vous devez **cliquer pour confirmer votre inscription**.

ETAPE 5

7. Une fois votre compte validé, vous pouvez désormais accéder à votre compte sur

<https://agglo-saintes.ecocito.com>

8. Saisissez votre email et mot de passe.

9. Consultez au quotidien les **levées de votre bac d'ordures ménagères** ou les **dépôts de vos sacs dans les points enterrés d'apport volontaire**.

Consultez l'**historique de vos factures**, payez **vos factures en ligne** et contactez le service de la Régie des déchets.



USAGER

Ecocito™ vous permet de suivre votre production de déchets et de communiquer avec la collectivité chargée de les collecter.

ACCÉDER À MON COMPTE

Email

Mot de passe

Maintenir la connexion ☐ Non

Connexion

J'ai oublié mon mot de passe

PAS ENCORE DE COMPTE ?

Ouvrir un compte Ecocito™ maintenant

Pour tout renseignement, contactez la Régie des Déchets / Service Redevance

☎ 05 46 93 41 50 (du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

✉ dechets@agglo-saintes.fr

www.agglo-saintes.fr





Liberté • Égalité • Fraternité

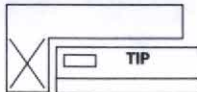
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

Affranchir
au tarif
LETTRE

Bien faire apparaître
l'adresse de paiement
devant la fenêtre, merci.

Détachez le volet TIP de l'avis



Vous réglez par TIP :

- Datez et signez votre TIP
- Joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP ou si elles ont changé

Vous réglez par chèque :

- Établissez votre chèque à l'ordre du Trésor Public
- Joignez-y le TIP non signé

Dans tous les cas :

NE JOIGNEZ AUCUN AUTRE DOCUMENT À VOTRE RÈGLEMENT

Ne pas adresser en recommandé

